

Sommaire de la politique d'adaptation **Éléments nécessaires pour l' « action améliorée sur l'adaptation et les moyens de mise en œuvre y étant associés »**

Seizième rencontre de la conférence des parties

Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme (AWGLCA)

Du 29 novembre au 10 décembre 2010

Cancun, Mexique

La CCNUCC doit développer un cadre d'action d'adaptation solide et très important ainsi que des mécanismes financiers robustes qui fournissent un soutien prévisible, adéquat et constant afin de permettre aux régions, aux pays et aux communautés vulnérables de s'adapter aux changements climatiques. Le cadre devrait :

- **Tenir pour responsable toutes les parties à répondre à leurs engagements liés à l'adaptation** selon la Convention et le Plan d'action de Bali, en particulier la provision d'un soutien financier par les pays développés afin d'accroître les capacités adaptatives des pays en voie de développement;
- **Accorder des fonds spécifiques et adéquats en provenance des pays développés pour l'adaptation dans les pays en voie de développement** en accord avec les engagements sous la Convention et séparés du financement de redressement par le biais de la provision de financement durable qui est un nouvel ajout aux cibles de l'Aide publique au développement (APD) afin de ne pas compromettre les Objectifs de Développement du Millénaire et la réduction de la pauvreté;
- **Reconnaître et faire référence à l'importance d'une approche intégrée à l'adaptation qui comprend des écosystèmes naturels**, leurs besoins et les services qu'ils offrent, en accordant une grande priorité aux approches basées sur les écosystèmes, en faisant appel à l'article 2 de la Convention;
 - **Reconnaître et incorporer le besoin de construire et de maintenir la résilience des écosystèmes naturels.** Reconnaître l'utilisation des écosystèmes et leurs services dans le cadre des stratégies d'adaptation pour aider les gens à s'adapter aux effets indésirables des changements climatiques (cette approche est souvent appelée Adaptation reposant sur les écosystèmes et faciliter le renforcement des connaissances sur la relation entre la santé des écosystèmes et la résilience humaine aux changements climatiques.
- **Reconnaître et faire référence à l'importance d'une approche intégrée à l'adaptation qui inclut les communautés locales**, accordant une grande priorité à l'adaptation basée sur les écosystèmes et la valeur des connaissances traditionnelles, en faisant appel à l'article 2 de la Convention;
 - **Assurer la participation entière et efficace des populations autochtones et des communautés locales au programme ainsi qu'au développement et la mise en œuvre du projet.** Cela inclut le respect du savoir et des droits des communautés autochtones et des membres des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales, des circonstances et des lois internationales et en prenant note de la Déclaration des droits des communautés autochtones de l'ONU;
- **Supporter et articuler l'engagement des pays développés à préparer et poursuivre des programmes d'adaptation robustes et compréhensifs** qui protègent les communautés vulnérables et les écosystèmes naturels dont ils dépendent.

Cellulaire : +1 202 746.6425
hcampbell@conservation.org

Introduction

Les efforts d'adaptation aident les humains et les communautés naturelles à s'ajuster aux impacts des changements climatiques qui ont déjà été mis de l'avant et préparés pour nous, ce qui réduit les impacts futurs. Ces activités incluent conduire des évaluations de la vulnérabilité du climat, supporter des moyens d'existence alternatifs, développer des systèmes d'alerte précoce et protéger/restaurer les écosystèmes de façon à ce qu'ils puissent fournir l'eau douce, une protection contre les tempêtes et d'autres services qui nous rendent plus résilients aux changements climatiques.

Des efforts d'adaptation immédiats et importants sont nécessaires pour assurer que les sociétés humaines et les écosystèmes naturels qui les soutiennent soient capables de s'adapter à un climat qui connaît des changements rapides. Des températures et le niveau de la mer qui ne font que s'accroître accompagnés d'impacts à la chimie de l'océan en raison de l'augmentation des gaz à effets de serre se poursuivront pendant des décennies même si les émissions sont stabilisées aujourd'hui.ⁱ Les impacts résultants des changements climatiques sur les gens et les nations, la biodiversité et les écosystèmes, persisteront pendant des siècles. Les impacts sur les écosystèmes naturels détermineront les services vitaux qu'ils fournissent, y compris l'eau douce, la nourriture et les besoins de revenus des communautés les plus vulnérables au monde. Par conséquent, il est impératif que la communauté internationale commence l'action d'adaptation dès maintenant, pour protéger les gens et les écosystèmes vulnérables.

L'expérience de Conservation International à mieux faire comprendre les écosystèmes et la biodiversité associés à notre expérience à travailler auprès des gouvernements, des communautés autochtones et des communautés locales pour développer des approches efficaces à la conservation et l'utilisation viable des écosystèmes critiques autour du monde, nous permet et nous contraint à soutenir un processus international de politique d'adaptation du climat écologiquement rationnel.

Adaptation dans le CCNUCC : Soutenir les solutions naturelles :

La Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a pour but spécifique de stabiliser les concentrations des gaz à effet de serre à un niveau qui permet au « écosystèmes de s'adapter naturellement aux changements climatiques, de s'assurer que la production de nourriture n'est pas menacée et de permettre le développement économique de se poursuivre de façon durable. » Un accord juridiquement contraignant qui résulte en une action globale et qui spécifie les engagements internationaux dans les domaines clé tels que l'adaptation, la mitigation, le financement et la capacité de construire est donc nécessaire afin d'atteindre cet objectif à l'intérieur d'un délai qui assure que le fonctionnement sain et continu des écosystèmes naturels et la capacité des gens à mieux faire face aux changements.

Le premier principe de la CCNUCC stipule que les pays développés devraient prendre la direction pour combattre les effets indésirables des changements climatiques. Pourtant, plus d'une décennie plus tard, les impacts négatifs sur les communautés et les écosystèmes naturels à la grandeur de la planète sont sans cesse croissants; les efforts des pays développés pour mitiger les émissions et soutenir les efforts d'adaptation dans les pays les plus vulnérables demeurent insuffisants. Des efforts et des ressources importants se font urgents pour confronter le défi des changements climatiques. Un rapport récent de la Banque mondiale sur l'économie de l'adaptation aux changements climatiques estimait le coût de l'adaptation aux impacts climatiques entre 70 et 100 milliards de dollars par année.ⁱⁱ Pourtant, seulement une fraction de ce montant est actuellement investie dans l'adaptation.

Les efforts d'adaptation doivent adresser les interdépendances inhérentes de la diversité biologique, des écosystèmes et des communautés. La protection des bassins hydrographiques páramo alimentant Bogota, en Colombie, la gestion des ressources basées sur la communauté des pêcheries des Îles Vertes aux Philippines et plusieurs autres efforts régionaux et locaux semblables soutiennent la résilience climatique. Stewardship of ecosystems and their services will be critical in order to people and nature from the impacts of changing climate.

Ce qui est nécessaire à Cancun :

COP16 à Cancun doit nous garder sur la bonne voie pour établir un/des accord(s) juridiquement contraignant(s) et compréhensif(s). Pour cette raison, il est essentiel que les parties fassent autant de progrès que possible à Cancun à la fois dans le groupe KP et le LCA. Dans la mesure du possible, ce progrès devrait être capturé en décisions. Les parties devraient également se mettre d'accord sur un calendrier visant à atteindre un accord compréhensif sur le climat avant 2012.

Sur l'adaptation :

- Les parties devraient réaliser des progrès significatifs sur un cadre en matière d'adaptation sous le LCA dans le cadre d'un ensemble équilibré de décisions à être adoptées par la COP-MOP.
- Le financement public des pays développés, pour soutenir les pays en voie de développement, qui est un nouvel ajout aux cibles de l'APD devraient être la source principale de soutien pour l'adaptation.
- Les engagements de financement des pays développés devraient être transparents et séparés du financement de la mitigation.
- Le cadre devrait reconnaître et faire référence à l'importance d'une approche intégrée à l'adaptation qui inclut les écosystèmes naturels, avec une grande priorité sur les approches reposant sur les écosystèmes;
- Le cadre devrait reconnaître et incorporer le besoin de construire et de maintenir la résilience des écosystèmes naturels et faire référence à l'utilisation directe des écosystèmes et leurs services dans le cadre d'une stratégie d'adaptation générale pour aider les gens à s'adapter aux effets indésirables des changements climatiques, souvent appelés Adaptation reposant sur les écosystèmes;
- Le cadre devrait reconnaître et faire référence à l'importance d'une approche à l'adaptation qui inclut les communautés locales, avec une grande priorité sur les adaptations reposant sur les communautés et le savoir local;
- Le cadre devrait assurer la participation entière et efficace des populations autochtones et des communautés locales au programme ainsi qu'au développement et la mise en œuvre du projet.
- Le cadre devrait assurer le soutien et l'engagement au développement de plans d'adaptation robustes et compréhensifs pour les pays en voie de développement qui sont en accord avec la stratégie nationale et
- Le cadre devrait assurer une sauvegarde environnementale et sociale appropriée pour l'action d'adaptation.

*Incorporer les écosystèmes et les communautés locales dans
CCNUCC/AWGLCA/2010/14 et
INF doc*

Recommandations de textes :

Chapitre 1, A. Shared Vision (vision partagée), paragraphe 6 : Ce paragraphe, tiré à l'origine du chapitre 2 (Adaptations), souligne le besoin de plusieurs éléments qui sont critiques pour un cadre d'adaptation réussi y compris le besoin de suivre « *une approche participative et transparente, sensible à la spécificité des sexes, conduite par le pays, prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables...* » et ne devrait pas être altéré ou supprimé pour assurer que les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables reçoivent priorité dans l'action d'adaptation. Si la Vision partagée devient une décision autonome, ce paragraphe sera tout particulièrement important puisqu'il ne recevra pas nécessairement le soutien du chapitre 2 (Adaptations).

Chapitre 2, paragraphe 3 : Ce paragraphe souligne le besoin de plusieurs éléments qui sont critiques pour un cadre d'adaptation réussi y compris le besoin de suivre « *une approche participative et transparente, sensible à la spécificité des sexes, conduite par le pays, prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables...* » et ne devrait pas être altéré ou supprimé pour assurer que les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables reçoivent priorité dans l'action d'adaptation.

Chapitre 2, paragraphe 4a : Ce point centré souligne les domaines auxquels accorder la priorité dans l'action d'adaptation et comprend une note de bas de page qui fait référence à plusieurs secteurs critiques y compris les ressources en eau, terrestres, l'eau douce et les écosystèmes marins et les zones côtières. Ces secteurs sont cruciaux, mais il est difficile à dire quelles sont les implications légales de ces points se trouvant dans une note de bas de page. Ce problème doit être résolu ou la note de bas de page se doit d'être ajoutée au corps du texte.

Chapitre 2, paragraphe 4b : L' « évaluation sociale et environnementale des options d'adaptation » devraient demeurer dans le texte afin d'éviter une mauvaise adaptation.

Chapitre 2, paragraphe 4d : La locution « construite la résilience des systèmes écologiques » devrait demeurer dans le texte.

IPCC, 2007: Changements climatiques 2007 : Rapport de synthèse. Contributions des groupes de travail I, II et III au quatrième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques [équipe de base de rédaction, Pachauri, R.K et Reisinger, A. (eds.)]. IPCC, Genève, Suisse.

Groupe de la Banque mondiale, août 2010. *The Economics of Adaptation to Climate Change: A Synthesis Report. Brouillon de la consultation finale*
http://siteresources.worldbank.org/EXTCC/Resources/EACC_FinalSynthesisReport_2010.pdf